

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Compte rendu de la réunion du 12 avril 2010

PRESENTS : Mmes Evelyne BERTHOUIN, Stéphanie DELGUTTE, Catherine GAUFICHON, Pascale MARTEAU, Dany MICHAUD, Anne-Marie PROUST, Maryse TEXIER, Véronique SURAULT ; MM Daniel BAUDOUIN, Jean-Jacques BAZIREAU, Jean BOULAIS, Jean-Jacques CANTEAU, Jean-Martial FREDON, Pascal GONNORD, Florent JARRIAULT, Alain LAUDES, Joël MAGNERON, Jean-Pierre MIGAULT, Gilbert POUGNARD, René PACAULT, Adrien PROUST, Claude ROULLEAU, Didier SAVIN, Jacky THUBIN, Michel VEDIE, Daniel VEILLET, Yannick VIVIER.

EXCUSE : Thierry ROUSSEAU.



Monsieur Claude ROULLEAU ouvre la séance en sa qualité de Président et remercie les délégués de leur présence.

Monsieur le Président soumet au Conseil le compte rendu de la séance du 15 février 2010. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté à l'unanimité en l'état.

1 – Vote du Compte Administratif 2009

Le Conseil communautaire, sous la présidence de M. René PACAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Claude ROULLEAU, Président de la Communauté de Communes Plaine de Courance, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite :

◆ **du compte administratif « Budget principal » comme suit**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 575 213,95	650 487,94
Recettes	5 113 750,73	349 156,18
Résultat de l'exercice	538 536,78	-301 331,76
Report exercice antérieur	3 464 263,89	98 228,92
Résultat cumulé	4 002 800,67	-203 102,84

◆ **du compte administratif « Bâtiments » comme suit**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	91 572,01	437 828,14
Recettes	93 807,01	49 975,48
Résultat de l'exercice	2 235,00	-387 852,66
Report exercice antérieur	-2 234,41	25 724,93
Résultat cumulé	0,59	-362 127,73

◆ du compte administratif « SPANC » comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	39 273,23	1 573,28
Recettes	51 816,23	2 308,38
Résultat de l'exercice	12 543,00	735,10
Report exercice antérieur	-12 542,43	2 318,17
Résultat cumulé	0,57	3 053,27

◆ du compte administratif « Assainissement collectif » comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	44 365,93	68 570,41
Recettes	5 940,55	41 392,45
Résultat de l'exercice	-38 425,38	-27 177,96
Report exercice antérieur	0,00	-6 750,71
Résultat cumulé	-38 425,38	-33 928,67

◆ du compte administratif « Camping de Marigny » comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	36 035,79	200 108,99
Recettes	153 256,50	378 228,24
Résultat de l'exercice	117 220,71	178 119,25
Report exercice antérieur	0,00	-295 272,41
Résultat cumulé	117 220,71	-117 153,16

◆ du compte administratif « Portage de repas » comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	143 918,92	0,00
Recettes	143 918,92	1 049,75
Résultat de l'exercice	0,00	1 049,75
Report exercice antérieur	0,00	-874,79
Résultat cumulé	0,00	174,96

◆ du compte administratif « Structure multi-accueil » comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	276 630,52	35 182,84
Recettes	276 630,52	240 603,26
Résultat de l'exercice	0,00	205 420,42
Report exercice antérieur	0,00	-161 365,21
Résultat cumulé	0,00	44 055,21

◇ du compte administratif « ZA Fors » comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	75 806,20	0,00
Recettes	68 686,46	75 806,20
Résultat de l'exercice	-7 119,74	75 806,20
Report exercice antérieur	7 119,74	-185 223,66
Résultat cumulé	0,00	-109 417,46

◇ du compte administratif « ZA Beauvoir sur Niort » comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	266 013,35	135 439,76
Recettes	266 013,35	366 326,73
Résultat de l'exercice	0,00	230 886,97
Report exercice antérieur	0,00	-505 352,07
Résultat cumulé	0,00	-274 465,10

◇ du compte administratif « ZA Prahecq » comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	84 865,46	93 297,72
Recettes	89 942,19	29 472,36
Résultat de l'exercice	5 076,73	-63 825,36
Report exercice antérieur	-5 076,73	-297 300,96
Résultat cumulé	0,00	-361 126,32

◇ du compte administratif « ZA de Juscorps » comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00
Report exercice antérieur	0,00	-26 403,64
Résultat cumulé	0,00	-26 403,64

◇ du compte administratif « PAEPC » comme suit

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 649 637,76	2 534 026,65
Recettes	2 649 637,76	2 100 100,62
Résultat de l'exercice	0,00	-433 926,03
Report exercice antérieur	0,00	-1 029 591,11
Résultat cumulé	0,00	-1 463 517,14

○ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le compte administratif du budget « principal » de l'exercice 2009 ainsi que les comptes administratifs des budgets annexes « Bâtiments », « Camping de Marigny », « SPANC », « Portage de repas », « Structure multi-accueil », « ZA de Fors », « ZA Beauvoir sur Niort », « ZA Prahecq », « ZA de Juscorps », « PAEPC » et « Assainissement collectif ».

2 – Approbation du compte de gestion

Le Conseil communautaire :

- après s'être fait présenter le compte administratif 2009 et le compte de gestion du budget principal, et les budgets annexes « Bâtiments », « Camping de Marigny », « SPANC », « Portage de repas », « Structures multi-accueil », « ZA de Fors », « ZA Beauvoir sur Niort », « ZA Prahecq », « ZA de Juscorps », « PAEPC », « Assainissement collectif »,
- après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – Affectations de résultat de l'exercice 2009

3.1 Affectation de résultat de l'exercice 2009 – Budget principal

Le Conseil communautaire,

- ◆ Après avoir entendu le compte administratif 2009,
- ◆ Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 538 536.78 € et un déficit d'investissement de 301 331.76 €,
- ◆ Considérant les résultats de l'exercice antérieur qui font apparaître un excédent d'investissement de 98 228.92 € et un excédent de fonctionnement de 3 464 263.89 €,
- ◆ Considérant l'état des restes à réaliser :
 - Dépenses : 391 210.00 €
 - Recettes : 102 378.00 €

décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- ◆ Investissement compte 001 dépenses : 203 102.84 €
- ◆ Investissement compte 1068 recettes : 491 934.84 €
- ◆ Fonctionnement compte 002 recettes : 3 510 865.83 €

3.2 Affectation de résultat de l'exercice 2009 – Budget annexe « Bâtiments »

Le Conseil communautaire,

- ◆ Après avoir entendu le compte administratif 2009,
- ◆ Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 387 852.66 € et un excédent de fonctionnement de 2 235.00 €,
- ◆ Considérant les résultats de l'exercice antérieur qui font apparaître un excédent d'investissement de 25 724.93 € et un déficit de fonctionnement de 2 234.41 €,
- ◆ Considérant l'état du reste à réaliser :
 - Dépenses : 33 405.00 €

décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- ◆ Investissement compte 001 dépenses : 362 127.73 €
- ◆ Investissement compte 1068 recettes : 0.59 €

3.3 Affectation de résultat de l'exercice 2008 – Budget annexe « Camping de Marigny »

Le Conseil communautaire,

- ◆ Après avoir entendu le compte administratif 2009,
- ◆ Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 178 119.25 € et un excédent de fonctionnement de 117 220.71 €,
- ◆ Considérant les résultats de l'exercice antérieur qui font apparaître un déficit d'investissement de 295 272.41 €,

Décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- ◆ Investissement compte 001 dépenses : 117 153.16 €
- ◆ Investissement compte 1068 recettes : 117 153.16 €
- ◆ Fonctionnement compte 002 recettes : 67.55 €

3.4 Affectation de résultat de l'exercice 2009 – Budget annexe « Portage de repas »

Le Conseil communautaire,

- ◆ Après avoir entendu le compte administratif 2009,

- ◆ Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 1 049.75 €,
- ◆ Considérant les résultats de l'exercice antérieur qui font apparaître un déficit d'investissement de 874.79 €,

décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- ◆ Investissement compte 001 recettes : 174.96 €

3.5 Affectation de résultat de l'exercice 2009 – Budget annexe « Structure multi-accueil »

Le Conseil communautaire,

- ◆ Après avoir entendu le compte administratif 2009,
- ◆ Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 205 420.42 €,
- ◆ Considérant les résultats de l'exercice antérieur qui font apparaître un déficit d'investissement de 161 365.21 €,
- ◆ Considérant l'état des restes à réaliser
 - Dépenses : 35 075.00 €

décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- ◆ Investissement compte 001 recettes : 44 055.21 €

3.6 Affectation de résultat de l'exercice 2009 – Budget annexe « SPANC »

Le Conseil communautaire,

- ◆ Après avoir entendu le compte administratif 2009,
- ◆ Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 12 543.00 € et un excédent d'investissement de 735.10 €,
- ◆ Considérant les résultats de l'exercice antérieur qui font apparaître un excédent d'investissement de 2 318.17 € et un déficit de fonctionnement de 12 542.43 €,

décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- ◆ Investissement compte 001 recettes : 3 053.27 €
- ◆ Fonctionnement compte 002 recettes : 0.57 €

3.7 Affectation de résultat de l'exercice 2009 – Budgets « Assainissement Collectif »

Le Conseil communautaire,

- ◆ Après avoir entendu le compte administratif 2009,
- ◆ Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 27 177.96 € et un déficit de fonctionnement de 38 425.38 €,
- ◆ Considérant l'état des restes à réaliser :
 - Dépenses : 93 155.00 €

Décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- ◆ Investissement compte 001 dépenses : 33 928.67 €
- ◆ Fonctionnement compte 002 dépenses : 38 425.38 €

3.8 Affectation de résultat de l'exercice 2009 – Budget annexe « ZA de Fors »

Le Conseil communautaire,

- après avoir entendu le compte administratif 2009,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 7 119.74 € et un excédent d'investissement de 75 806.20 €,
- considérant les résultats de l'exercice antérieur qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 7 119.74 € et un déficit d'investissement de 185 223.66 €,

décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- Investissement compte 001 dépenses : 109 417.46 €

3.9 Affectation de résultat de l'exercice 2009 – Budget annexe « ZA de Beauvoir s/ Niort »

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu le compte administratif 2009,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 230 886.97 €,
- considérant les résultats de l'exercice antérieur qui font apparaître un déficit de 505 352.07 €,

décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- Investissement compte 001 dépenses : 274 465.10 €

3.10 Affectation de résultat de l'exercice 2009 – Budget annexe « ZA de Prahecq »

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu le compte administratif 2009,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 63 825.36 € et un excédent de fonctionnement de 5 076.73 €,

- considérant les résultats de l'exercice antérieur qui font apparaître un déficit d'investissement de 297 300.96 € et un déficit de fonctionnement de 5 076.73 €,

décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- Investissement compte 001 dépenses : 361 126.32 €

3.11 Affectation de résultat de l'exercice 2009 – Budget annexe « ZA de Juscorps »

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu le compte administratif 2009,
- constatant que le compte administratif fait apparaître ni recettes ni dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement,
- considérant les résultats de l'exercice antérieur qui font apparaître un déficit d'investissement de 26 403.64 €,

décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- Investissement compte 001 dépenses : 26 403.64 €

3.12 Affectation de résultat de l'exercice 2009 – Budget annexe « ZAC »

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu le compte administratif 2009,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 433 926.03 €,
- considérant les résultats de l'exercice antérieur qui font apparaître un déficit d'investissement de 1 029 591.11 €,

décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- Investissement compte 001 dépenses : 1 463 517.14 €

4 – Vote des budgets principal et annexes 2010

Après délibération à l'unanimité, le Conseil vote les budgets primitifs 2010 comme suit :

• Budget primitif principal

Pour l'année 2010, ce budget s'équilibre à la somme de 8 877 012.19 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 3 619 812.84 € pour la section d'investissement.

• Budget annexe Bâtiments

Pour l'année 2010, ce budget s'équilibre à la somme de 170 647.00 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 356 156.73 € pour la section d'investissement.

• Budget annexe Camping de Marigny

Pour l'année 2010, ce budget s'équilibre à la somme de 47 134.00 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 135 434.16 € pour la section d'investissement.

• **Budget annexe SPANC**

Pour l'année 2010, ce budget s'équilibre à la somme de 42 394.00 € pour la section de fonctionnement. Concernant la section d'investissement, le budget est en suréquilibre avec un total de recettes de 5 362.27 € et un total de dépenses de 1 636.00 €.

• **Budget annexe Portage de repas**

Pour l'année 2010, ce budget s'équilibre à la somme de 136 773.00 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 30 082.00 € pour la section d'investissement.

• **Budget annexe Assainissement collectif**

Ce budget pour l'exercice 2010 s'équilibre à la somme de 50 970.38 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 7 060 767.67 € pour la section d'investissement.

• **Budget annexe Structures multi-accueil**

Ce budget pour l'exercice 2010 s'équilibre à la somme de 286 648 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 2 529 240.00 € pour la section d'investissement.

• **Budget annexe ZA Beauvoir sur Niort**

Ce budget pour l'exercice 2010 s'équilibre à la somme de 556 329 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 504 239.10 € pour la section d'investissement.

• **Budget annexe ZA Fors**

Ce budget pour l'exercice 2010 s'équilibre à la somme de 423 403.00 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 396 377.46 € pour la section d'investissement.

• **Budget annexe ZA Prahecq**

Ce budget pour l'exercice 2010 s'équilibre à la somme de 404 483.00 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 522 481.32 € pour la section d'investissement.

• **Budget annexe PAEPC**

Ce budget pour l'exercice 2010 s'équilibre à la somme de 15 021 579.00 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 11 629 996.14 € pour la section d'investissement.

• **Budget annexe ZA Juscorps**

Ce budget pour l'exercice 2010 s'équilibre à la somme de 26 739.00 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 26 403.64 € pour la section d'investissement.

5 – Taux de fiscalité 2010

Compte tenu des propositions des équilibres budgétaires présentés, Monsieur le Président propose de fixer pour l'année 2010 les taux de fiscalité comme suit :

- Taxe d'habitation 0,540 %
- Taxe foncier bâti 0,630 %
- Taxe foncier non bâti 2,13 %

- Taux relais 14.11 %

Monsieur le Président précise que la suppression de la Taxe Professionnelle se traduit par la création de la CET (Cotisation Economique Territoriale) et de taxes sectorielles.

Cela va se traduire en 2010 pour les collectivités concernées par une année de transition où les élus ne votent pas un taux de Taxe Professionnelle mais un "Taux Relais" de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil adoptent ces taux.

6 – Vote du taux de la TEOM 2010

Monsieur le Président présente au Conseil les principes retenus afin d'opérer les équilibres budgétaires. Il propose que le produit de la TEOM équilibre les dépenses relatives à la collecte et au traitement des ordures ménagères, au tri sélectif et aux déchetteries. Cet équilibre se traduirait par un produit fiscal (PFA) 2010 de 1 126 322 € soit un taux de 16.29 %.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil fixe le taux de la TEOM pour 2010 à 16,29 %.

7 – Vote de la redevance spéciale

Monsieur le Président rappelle que les professionnels dès lors qu'ils produisent plus de 1 100 litres hebdomadaires de déchets d'emballages ont l'obligation de procéder à leur valorisation.

Le Conseil communautaire réuni le 20 mars 2006 a délibéré pour que les professionnels qui le souhaitent et dont le volume des déchets ménagers assimilés dépassent 1 100 litres semaine puissent être collectés par la Communauté de Communes moyennant redevance.

Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

- Conteneur 660 litres 39.50 €/ramassage
- Conteneur 360 litres 21.53 €/ramassage
- Conteneur 240 litres 14.36 €/ramassage
- Conteneur 120 litres 7.18 €/ramassage

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil acceptent cette proposition.

8 – Adhésion Comité Bassin d'Emploi

Monsieur le Président rappelle que dans un contexte économique délicat, une réflexion sur la mise en place d'un Comité de Bassin d'Emploi à l'échelon du Niortais s'est déroulée tout au long de l'année 2009.

En concertation avec la CAN, la CCPC et la CC Arc en Sèvre d'une part et les services de l'Etat d'autre part, le cabinet Chorus Consultants a été chargé d'une mission d'accompagnement à la mise en place d'un CBE du Niortais.

Différentes rencontres ont eu lieu avec chacun des membres potentiels des quatre collèges du futur CBE : élus, entreprises, syndicats de salariés, représentants du secteur associatif de l'économie sociale et solidaire et organismes qualifiés.

Ces rencontres ont permis de finaliser un accord sur la création du CBE Niortais en arrêtant :

- Le périmètre de démarrage du CBE à 5 EPCI (CAN, CCPC, CC Arc en Sèvre et à leur demande CC Val de Sèvres et CC de la Haute Sèvre,

- Les trois premières orientations de travail à savoir :
 - o L'actualisation des données sur l'emploi,
 - o Le travail de prospective sur l'évolution de l'économie,
 - o La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
 - o Le projet de statuts de la future association dénommée "Comité de Bassin d'Emploi du Niortais".

Le financement du CBE du Niortais fera l'objet d'une prochaine réunion où seront précisés aux côtés des apports de l'Etat et de la région ceux des 5 collectivités locales.

Afin de permettre la création du CBE du Niortais, il convient de se prononcer sur le projet de statuts et de désigner les délégués de la CCPC.

Le collège des élus comprendra 10 membres titulaires répartis comme suit :

- 2 pour la CAN
- 2 pour la CCPC
- 2 pour la CC Arc en Sèvre
- 1 pour CC Val de Sèvre
- 1 pour CC de la Haute Sèvre
- 1 pour le Conseil Régional
- 1 pour le Conseil Général

Monsieur le Président présente le projet de statuts du CBE Niortais, il sollicite le Conseil communautaire pour désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le projet de statuts et désignent Monsieur Claude ROULEAU titulaire et son suppléant Monsieur Florent JARRIAULT ainsi que Monsieur Jean BOULAIS titulaire et son suppléant Monsieur Jean-Martial FREDON pour représenter la CCPC au Comité de Bassin d'Emploi.

9 – SCOT

Objet : Complément (à la délibération du 25 mai 2005 prescrivant l'élaboration du SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE) portant sur la définition des objectifs et des motifs de l'élaboration du SCOT ainsi que des modalités de concertation

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 121.4, L. 122.1 à L. 122.19, L. 300.2 et R. 122.1 à R.122.13,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2005 délimitant le périmètre du SCOT de la Communauté de Communes Plaine de Courance,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2005 prescrivant le SCOT,

Considérant que le SCOT est un document d'urbanisme qui fixe à une échelle intercommunale les orientations fondamentales de l'organisation et de l'évolution du territoire dans un objectif de développement durable,

Considérant que la concertation permet d'informer, de consulter et de faire participer les citoyens sur les projets de son territoire,

Considérant qu'il y a lieu de compléter la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2005 prescrivant le SCOT dans la définition des objectifs et des motifs de l'élaboration du SCOT ainsi que des modalités de concertation,

Monsieur le Président expose les motifs de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale :

Les grandes orientations qui guideront l'élaboration du SCOT peuvent être présentées comme suit :

1. Il s'agit tout d'abord de définir les grands axes du développement économique et de l'emploi pour le territoire :

- Une réflexion spécifique sur l'évolution des espaces d'accueil des activités industrielles et artisanales apparaît nécessaire afin de favoriser leur développement cohérent et consolider l'emploi local.
- La vocation agricole du territoire apparaît de plus déterminante pour l'économie locale.

2. Il s'agit encore de trouver une cohérence avec des potentialités d'accueil de population en encadrant notamment le développement urbain :

- Une réflexion de fond sur l'urbanisation sera menée afin de trouver des réponses au phénomène de consommation d'espace. Cela pose aussi la question des déplacements domicile-travail.
- Les principes guidant les choix de l'extension urbaine et de la requalification seront définis pour renforcer la qualité urbaine et la mixité des formes bâties.
- Il conviendra d'étudier les évolutions de la population à l'horizon 2030 et de valider la politique d'équipement permettant de répondre aux besoins de cette population.
- Les actions de confortation des commerces et services de proximité et la notion d'équilibre pour le territoire se verront approfondies.

3. Il s'agit enfin de préserver et valoriser les milieux naturels, les paysages et le cadre de vie en général :

- Les orientations du SCOT intégreront les protections réglementaires liées au réseau Natura 2000 et des problématiques liées à la gestion de la ressource en eau.
- De plus, la maîtrise de l'urbanisation au regard des espaces sensibles apparaît un enjeu de premier plan pour la définition d'actions à conduire dans le respect du développement durable.

Monsieur le président propose les modalités de concertation du SCOT suivantes :

A chacune des grandes étapes d'élaboration du SCOT, les modalités se voient définies comme suit :

- Etat des lieux / Diagnostic :

- * Diffusion des éléments clés et enjeux dégagés dans le diagnostic de territoire via la lettre d'information « *Plaine info* » de la CCPC.
- * Mise à disposition dans les 15 mairies de la CCPC du diagnostic de territoire et d'un cahier de concertation.
- * Etude des remarques recueillies via les cahiers de concertation.

- Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) :

- * Organisation d'une réunion publique permettant de soumettre à débat les scénarios envisagés et de recueillir les remarques exprimées par le public.
- * Lettre d'information « *Plaine info* » sur le projet de territoire.
- * Mise à disposition dans les 15 mairies de la CCPC d'un document présentant le scénario envisagé et le PADD ainsi que d'un cahier de concertation.
- * Etude des remarques recueillies via les cahiers de concertation.

- Document d'orientations générales (DOG) :

- * Diffusion d'une lettre d'information « *Plaine info* » présentant les orientations générales du SCOT.
- * Mise à disposition dans les 15 mairies de la CCPC d'un document présentant les orientations générales du SCOT.

- Réunion publique présentant le SCOT avant enquête publique.

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil approuvent l'ensemble de ces propositions.

10 – Assainissement collectif

9.1 Attribution SPS

L'opération d'assainissement collectif qui s'engage, à savoir les 3 premières tranches de réseaux sur les communes de Granzay-Gript et St Symphorien, et la station d'épuration 5 000 EqHab (en 2 phases) relève d'une mission de coordination SPS (sécurité et protection de la santé des travailleurs) de catégorie 2.

Suite à consultation concernant cette prestation, après analyse par la CAEDS (conducteur d'opération) et sur proposition du Président le conseil, après délibération à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché de coordination SPS à la SA SOCOTEC ;
- pour un montant de 10 110.00 € H.T. (soit 12 091.56 € T.T.C.) ;
- et autorise le Président à signer ce marché et toutes pièces afférentes dans la limite des crédits inscrits.

9.2 Demande de subvention STEP

Au vu de l'état d'avancement de l'opération d'assainissement collectif sur le PAEPC et les bourgs de Granzay-Gript et St Symphorien (les dossiers de consultation des entreprises sont en cours de finalisation) le conseil, sur proposition du Président et après délibération à l'unanimité, décide :

- de déposer une demande de subvention pour la future STEP (station d'épuration) auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Général des Deux-Sèvres ;
- sur la base d'une dépense prévisionnelle de 2 760 000.00 € H.T. ;
- et autorise le Président pour la signature de toutes pièces afférentes.

11 – défense Incendie : DGE 2008

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été organisée pour la réalisation de 10 réserves incendie (citernes souples).

Il informe que la commission chargée de l'analyse des offres s'est réunie le 9 avril 2010.

Il propose conformément à l'avis de cette commission de retenir la proposition présentée par la société STAVA – 79210 Prin Deyrançon - pour un montant de 115 856.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil réservent une suite favorable à cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

12 – Acquisitions

12.1 Conteneurs à OM

Pour faire face aux nouveaux besoins en conteneurs à OM selon :

- 500 bacs de 240 litres ;
- 12 bacs de 660 litres ;
- et 100 couvercles pour bacs de 240 litres pour les remises en état nécessaires ;

suite à consultation et sur proposition du Président le conseil, après délibération à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché à la SA CONTENUR ;
- pour un montant de 16 006.00 € H.T. (soit 19 143.18 € T.T.C) ;
- et autorise le Président à signer ce marché et toutes pièces afférentes.

12.2 Véhicule portage repas

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de procéder au renouvellement du véhicule (frigorifique) utilisé pour le portage des repas à domicile.

Après consultation de plusieurs fournisseurs Monsieur le Président propose de retenir l'offre suivante :

- CITROËN Niort Automobiles SAS
- 28 317 €/HT

Cette acquisition serait amortie sur une durée de 8 ans.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous documents afférents.

12.3 Stores

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil l'acquisition et la pose de stores pour les bureaux communautaires (protection contre la chaleur et le rayonnement).

Après consultation de plusieurs prestataires, il propose de retenir l'offre de la société STORE 2007 pour un montant de 9 900 €/TTC.

Cette acquisition et travaux seraient amortis sur une durée de 5 ans.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous documents afférents.

12.5 Photocopieur

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de procéder au renouvellement du photocopieur de la CCPC.

Après consultation de plusieurs prestataires, il propose de retenir l'offre de la société SBS pour un montant de 5 500 €/TTC.

Cette acquisition serait amortie sur une durée de 5 ans.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous documents afférents ainsi que le contrat de maintenance correspondant.

12.6 Emprunts

Afin de financer les acquisitions envisagées : Bacs OM, véhicule portage de repas, stores et photocopieur, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de recourir à l'emprunt.

Il sollicite le Conseil pour être autorisé à :

- Consulter plusieurs organismes bancaires,
- Retenir une proposition (pour chaque emprunt),
- Signer tous les documents afférents à la mise en place de ces emprunts qui seraient contractés sur une durée de :
 - o 5 ans : conteneurs, stores et photocopieur.
 - o 8 ans : véhicule portage de repas.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil acceptent ces propositions et autorisent Monsieur le Président à signer tous documents afférents.

13 – Multi-accueil territoire nord

Dans le cadre de la consultation pour la dévolution des marchés de travaux en procédure adaptée, la Commission d'appel d'Offre de la CCPC s'est réunie pour l'ouverture et l'analyse des offres.

Pour faire suite à l'avis de cette commission Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver l'attribution des marchés pour chaque lot précisé dans le tableau ci-après :

Lots	Désignation	Montant en € HT	Montant en € TTC	Attributaire
1	Terrassement – Gros Œuvre – réseaux sous plancher béton	135 572.47	162 144.67	LEGRAND
2	Charpente Bois	20 226.38	24 190.75	MERLOT SAS
3	Structure métallique Serrurerie	11 955.80	14 299.14	ROBIN
4	Etanchéité	9 572.92	11 449.21	SMAC
5	Couverture tuile Couverture zinc – Zinguerie	25 123.15	30 047.29	CLOCHARD
6	Menuiserie extérieure aluminium Protection solaire	44 023.00	52 651.51	AGC SIGLAVER

7	Cloison sèche – plafonds Isolation thermique	44 779.64	53 556.45	HBCS
8	Menuiserie intérieure bois	63 519.57	75 969.41	AUDIS
9	Chape fluide-Carrelage - faïence	29 364.54	35 119.99	TECHNISOL
10	Peinture – Revêtement mural	19 154.65	22 908.96	ROUVEREAU
11	Revêtement de sol PVC	12 275.65	14 681.68	DAUNAY RIMBAULT
12	Plomberie sanitaire	30 752.30	36 779.75	ELECTRO SERVICE
13	Pompe à chaleur – ventilation double flux	85 416.85	102 158.55	CIGEC
14	Electricité – Courants forts et faibles	51 539.52	61 641.27	FRADIN BRETTON
15	Terrassement – VRD – Aménagement des abords	135 169.64	161 662.89	CTPA
16	Ravalements de façades	13 509.09	16 156.87	B.R.E

- D'autoriser Monsieur le Président de Deux Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes Plaine de Courance, à signer les marchés.
- D'autoriser son Président, Monsieur Claude ROULLEAU, à signer le second avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage pour augmenter l'enveloppe prévisionnelle des dépenses du mandat de 770 000 € HT à 920 000 € HT valeur septembre 2008.

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil réservent une suite favorable à l'ensemble de ces propositions et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

14 – Conventions

13.1 Convention de location des minibus

Monsieur le Président rappelle que la CCPC par convention a prévu la location des minibus affectés aux CLSH au bénéfice d'autre collectivités ou établissements publics de son territoire :

- EHPAD de Beauvoir sur Niort et Prahecq (sorties des résidents),
- SIVOM de Beauvoir sur Niort (déplacements liés aux activités des espaces jeunes),
- Commune de Beauvoir sur Niort (transport des élèves scolarisés à Prissé la Charrière vers la garderie communale de Beauvoir sur Niort.
- Des espaces jeunes

Monsieur le Président propose que cette possibilité soit étendue au profit des garderies communales et selon les modalités déjà arrêtées par le Conseil Communautaire (0.16 €/km).

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil réservent une suite favorable à cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

13.2 Renouvellement Convention Rouvreau

Monsieur le Président propose le renouvellement avec la société ROUVREAU de la convention concernant la reprise des ferrailles et batteries déposées dans les déchetteries de la CCPC, convention prévue pour une durée d'un an.

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil valident cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

15 – Personnel : création de poste

Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste d'animateur à 17.55/35^{ème}.

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil valident cette proposition et autorisent Monsieur le Président à procéder à la nomination de l'agent concerné.

16 – Tour Cycliste Deux-Sèvres 2010 - participation

Sur sollicitation du « Tour Cycliste des Deux-Sèvres » le Président propose au conseil de participer de manière identique à 2009, à savoir sous forme d'un encart publicitaire dans la publication du Tour : le ¼ page pour 400 € T.T.C.

A titre d'information complémentaire sur cette manifestation sportive, qui fête son 10^{ème} anniversaire, il est précisé que, la première étape de ce Tour 2010 partira mercredi 14 juillet de Niort pour arriver à Granzay-Gript où une animation est prévue. Durant cette journée, et concernant la CCPC, les coureurs auront l'occasion de passer dans les communes suivantes : 5 fois à La Foye Monjault ; 5 fois à Marigny ; 2 fois à Prahecq ; et 1 fois à Prissé la Charrière.

Le conseil, après délibération à l'unanimité, approuve cette proposition.

17 – Adhésion Deux-Sèvres Initiative

Monsieur le Président propose le renouvellement de l'adhésion de la CCPC à Deux-Sèvres Initiatives pour l'année 2010 :

- Participation 0.1 €/habitant avec un minimum de 765 €.

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil valident cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

18 – Questions diverses

17.1 DDR 2010

17.1.1 Multi-accueil territoire nord

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil pour déposer au titre de la Dotation de Développement Rural 2010 une demande de subvention concernant la construction de la structure multi-accueil intercommunale à Prahecq.

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil valident cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

17.1.2 Atelier relais Beauvoir sur Niort

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil pour déposer au titre de la DDR 2010 une demande de subvention concernant l'aménagement en ateliers relais du bâtiment dont la CCPC est propriétaire 500 route de Chizé à Beauvoir sur Niort.

L'objectif de cet aménagement étant de permettre le démarrage ou le développement de nouvelles entreprises.

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil valident cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

17.2 Logement social

Dans le cadre de l'opération de construction de 15 logements sociaux sur la commune de Saint Symphorien, Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil pour être autorisé à signer avec Habitat Sud Deux-Sèvres un bail à construction portant sur les parcelles cadastrées AK : 158,159 et 160.

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil valident cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.